

DECRET N° 2016-293 DU 17 MAI 2016
portant nomination de **Monsieur Edouard
Cocou LOKO** en qualité de Chargé de mission
du Président de la République, Responsable de
la Communication Media.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
Vu la proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
Vu le décret n° 2016-264 du 06 avril 2016 portant composition du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2006-269 du 14 juin 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement du Cabinet Civil du Président de la République ;

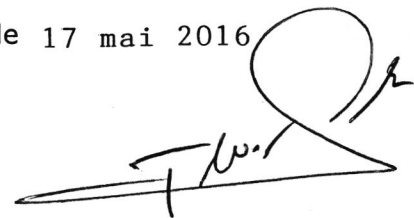
DECRETE :

Article 1^{er} : Monsieur Edouard Cocou LOKO est nommé Chargé de mission du Président de la République, Responsable de la Communication Media.

Article 2 : Le présent décret prend effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 17 mai 2016

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,




Patrice TALON

Le Ministre d'Etat, Secrétaire Général
de la Présidence de la République,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie et des Finances,



Romuald WADAGNI

AMPLIATIONS : PR 6 AN 2 CC 2 CS 2 HAAC 2; HCJ 02 MEF 02 AUTRES MINISTERES 20 SGG 4 INSAE.4 DGB-MEF-DGDDI-DGID 5 BN-DAN-DDL 3 GCONB-DCCT 2 IGAA-IGF 2 UAC-FASEG-ENEAM 3 INTERSSE 1 JORB 1.